

<http://ugtg.org/spip.php?article2658>



A propos de la décision du Tribunal administratif du 26 août 2022 sur la suspension des agents du CHU de



Guadeloupe

Date de mise en ligne dimanche 11 septembre 2022

- Expressions - Tracts -

Copyright © UGTG.org - Tous droits réservés

Le Tribunal Administratif de Guadeloupe ordonne :

Article 1 : L'exécution de la Décision du 08 Juin 2022 par laquelle le Directeur du Centre Hospitalier de la Guadeloupe a suspendu Madame B. de ses fonctions à compter du 15 Janvier 2022 et a interrompu le versement de son traitement à compter de cette date, est suspendue.

Pour rappel, depuis plusieurs mois, nous n'avons pas cessé de réclamer à la Direction du CHUG, le retrait de toutes les décisions de suspension prises à l'encontre de plus de 200 agents, car toutes de portées rétroactives comme celle de Mme B. examinée par le Tribunal Administratif de Guadeloupe ce Jeudi 25 Août 2022.

La Direction du CHUG est restée sourde à toutes nos revendications, réclamations et à toutes nos invitations à la négociation.

JÒDI-LA TRIBINAL-LA BAN NOU REZON !

Camarades, Soignants Médico-Sociaux, Libéraux, maintenant que le Tribunal confirme nos prétentions quant à l'illégalité des décisions de suspension, nous exigeons du CHUG immédiatement :

- ▶ Le retrait de toutes les décisions de suspensions illégales ;
- ▶ La réintégration de tous les agents virés de leur emploi et de leur service ;
- ▶ Le paiement de la totalité de leur salaire soit plus de 3 millions d'euros au total ;

Le Secrétaire Général de l'UTS-UGTG

Elière GUIEBA

